

l'insurgé

POUR UNE ORGANISATION RÉVOLUTIONNAIRE DE LA JEUNESSE

« La jeunesse est la flamme
de la révolution »

Karl Liebknecht

27 mai 2010

Site : www.insurge.fr

En France comme en Espagne, en Grèce, au Portugal et dans toute l'Europe, les gouvernements s'attaquent aux salaires et aux retraites, augmentent les taxes et les impôts des salariés (mais diminuent ceux de la bourgeoisie), détruisent les systèmes d'enseignement et de santé publics .

Non au paiement de la dette par les travailleurs ! À bas les plans de rigueur !

Des décennies durant, les gouvernements ont multiplié les dettes en même temps qu'ils allégeaient les impôts des entreprises et des banques. En 2008 et 2009, alors que les banques s'effondraient les unes après les autres, les gouvernements ont englouti des centaines de milliards pour sauver les banques, et fait exploser les dettes des États pour sauver le système capitaliste au bord du gouffre. Sarkozy a ainsi inventé le bouclier fiscal pour protéger ses amis, et fait exploser le déficit budgétaire : 149 milliards cette année.

Rupture immédiate des « discussions » avec Sarkozy !

Unité sur les véritables revendications ! Retrait du plan du gouvernement !

Depuis des années, au sein du COR (Conseil d'orientation des retraites), les dirigeants syndicaux discutent avec le gouvernement pour préparer les « réformes » des retraites. Et maintenant, se servant des rapports du COR, Sarkozy et Fillon lancent une nouvelle et meurtrière réforme des retraites. Et tous les responsables syndicaux discutent de cette future réforme en « oubliant » certaines revendications fondamentales, comme le retour aux 37,5 années, et en oubliant l'essentiel : **l'ensemble des cotisations (salariales et patronales) constituent une partie du salaire des travailleurs, un salaire différé, socialisé : ce système de travail socialisé doit être défendu en tant que tel.**

L'exigence immédiate : Rupture des « négociations » ! Retrait du COR ! Unité pour la suppression de toutes les exonérations de cotisations qui profitent aux patrons !

De même, le discours sur « l'unification » et la « convergence » des systèmes de retraites vise à détruire le système des pensions des fonctionnaires. Pour la défense inconditionnelle du système des pensions des fonctionnaires ! Pour faire face à cette offensive, comme pour le CPE, l'unité doit se réaliser pour exiger :

Retrait total du projet de réforme !

Unité pour la dénonciation des dettes ! Expropriation des banques !

Unité des organisations ouvrières pour une autre politique, un autre gouvernement !

Les dettes publiques ont atteint des niveaux monstrueux : 1500 milliards d'euro pour la France et 35 000 milliards à l'échelle de la planète. Auxquelles s'ajoutent les dettes des entreprises et des particuliers.

À un tel niveau, quelque soit la violence des plans de rigueur, ces dettes ne sont plus remboursables. Les nouveaux prêts faits à la Grèce ont un objectif : permettre aux banques françaises et allemandes de récupérer ce qu'elles ont investi en Grèce: les travailleurs grecs n'ont pas à rembourser cette dette !

Tant que le système capitalisme survivra, ces dettes permettront d'engraisser les banques et les fonds spéculatifs. **L'unité doit se réaliser pour la dénonciation de ces dettes.** Corrélativement, il est indispensable que les travailleurs, avec leur organisation, décident d'exproprier les banques qui ne sont encore en vie que grâce aux fonds publics qui les ont sauvées en 2008 et 2009. C'est là une des premières décisions qu'un gouvernement des organisations ouvrières, rompant avec le capitalisme, doit prendre.

Comment ont été fabriquées les dettes des États ?

Tous les gouvernements mènent l'offensive contre les travailleurs et la jeunesse en expliquant qu'il faudrait payer les énormes dettes accumulées. Mais ce sont les gouvernements qui ont créé ces dettes. Ils ont endetté les États en diminuant les impôts des plus fortunés, en réduisant les impôts des banques et des entreprises, en offrant aux patrons exonérations fiscales et sociales... Puis avec la crise, ils ont multiplié les « plans de relance » qui accroissent les déficits et ne profitent qu'à la bourgeoisie. Les intérêts de ces emprunts (nécessaires pour combler les déficits) enrichissent banques et rentiers. C'est donc double bénéfique pour la bourgeoisie : moins d'impôts, plus de profits ! Cette dette est illégitime. Elle doit être dénoncée, comme le firent les bolcheviks en 1917 qui refusèrent de rembourser les « emprunts russes ».

Pour la défense du « salaire différé », du salaire « socialisé », contre la « fiscalisation »

Le système de retraites **par répartition** des salariés du privé a été arraché après la Deuxième Guerre mondiale. C'est une partie intégrante de la Sécurité sociale. Le financement était assuré, en totalité, par des cotisations proportionnelles aux salaires.

Qu'elles soient « patronales » ou « salariales », ces cotisations sociales ne sont pas une « charge » ou un « impôt » : elles sont une fraction « différée » (ou **socialisée**) du salaire (environ 45% du salaire total pour l'ensemble de la Sécu). Ce système organise la solidarité ouvrière.

La bourgeoisie, pour accroître ses profits, n'a cessé de rechercher à reprendre ce « salaire différé ». **En réduisant la cotisation patronale (exonérations)**, on ampute le salaire différé. Ces « exonérations » sont « compensées » (en partie) par le budget de l'État, donc par l'impôt... des salariés.

Cela **dénature le système en le fiscalisant** : 22% des cotisations patronales sont aujourd'hui exonérés ; 31 milliards d'euros en 2008, plus encore aujourd'hui !

Faire « cotiser » les revenus financiers ?

Toute contribution sur les revenus « financiers » ou du « capital » est en réalité un impôt. Cela accroît la « fiscalisation », et permet au gouvernement de continuer à organiser le déficit des caisses.

La seule façon de faire payer le capital, c'est d'exiger :

Arrêt immédiat des exonérations.

Augmentation des « cotisations patronales ».

Défense inconditionnelle du code des pensions !

Le statut des fonctionnaires (dont le code des pensions est partie intégrante) est aussi issu de la mobilisation révolutionnaire de l'après guerre. Les pensions des fonctionnaires font partie de la masse salariale inscrite au budget de l'État. Selon le statut, lorsque l'État embauche un fonctionnaire, il s'engage à lui verser une pension lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. C'est un « **salaire continué** » ; il n'y a pas de cotisation « patronale ». Il n'y a donc pas de « caisse » de retraites.

Certains bureaucrates syndicaux disent souhaiter la fusion du système des pensions de la fonction publique avec le système des caisses du privé. Dans la situation actuelle où le gouvernement poursuit son offensive contre les retraites, cela ne peut qu'aider le gouvernement à liquider le système des pensions de la fonction publique.

Le rôle d'un syndicat n'est pas de préparer le terrain pour le gouvernement ; il est d'affirmer clairement : **défense inconditionnelle du code des pensions !**

Non à « l'individualisation » des retraites, rejet de la retraite « à la carte »

Le gouvernement veut liquider les droits collectifs en « individualisant » les situations. Cette individualisation des droits est discutée avec les dirigeants syndicaux dans les « *groupes de travail* » : ainsi, la « pénibilité » ne relèverait plus d'un métier, mais de l'évaluation individuelle des tâches effectuées par un salarié durant les périodes de sa vie active.

Au nom du respect des choix personnels, le PS propose « *une refonte globale de l'acquisition des droits* », la « *création d'un compte-temps individuel* ». Derrière l'affirmation du maintien de l'âge légal de 60 ans, ce serait la liquidation de tout âge légal de départ en retraite !